

Monsieur Alfred Belet
Président du SAF du Mont

Le Mont-sur-Lausanne, le 25.11.2021

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité directeur,
Mesdames et Messieurs membres du Syndicat des améliorations foncières du Mont

Comme vous le savez, l'association MontAvenir et le Collectif de protection de la forêt de Valleyre que nous représentons ont, depuis avril 2021, alerté l'opinion publique et la population du Mont-sur-Lausanne sur les probables destructions du milieu naturel au vallon de Valleyre, conséquences de la mise en œuvre prochaine du plan de quartier approuvé par l'ancien SAT en 2005, et validé par le conseil communal du Mont-sur-Lausanne en 2006. Dans la présente, nous n'évoquerons pas plus que cela les méthodes actuelles particulières de nettoyage des zones à bâtir que le SAF applique partout au Mont, mais ce qui nous concerne est bien pour le moment le vallon de Valleyre, où des centaines d'arbres ont été martelés en avril dernier, puis courant l'été, et encore actuellement.

En octobre dernier, nous avons initié avec M. Clivaz, CEO de Gefiswiss SA un processus de discussion sur l'avant-projet proposé par sa société, acquéreur de 9 des 13 parcelles du PQ, processus qui se poursuit à ce jour. Nous tenons à saluer l'esprit d'ouverture et de collaboration qu'est celui de M. Clivaz. Le 10 novembre dernier, la Municipalité du Mont acceptait également notre main tendue en nous proposant un partenariat, dont nous saurons sans nul doute apprécier les fruits dans un futur proche. Passons sur nos précieux alliés, associations d'intérêt public ou scientifiques qui nous accompagnent dans notre action et nous conseillent au quotidien.

Qu'en est-il du SAF ? Nous ne doutons pas que le Syndicat des améliorations foncières du Mont, organe omniscient de l'urbanisme montain depuis 40 ans, se montrera lui aussi ouvert à la discussion.

En effet, si ce quartier doit se faire, alors il ne pourra pas être sécurisé en suivant les méthodes habituelles, ancestrales, mais bien en tenant compte du caractère éminemment sensible de ce lieu tampon (déjà souligné dans le rapport 47OAT d'il y a 15 ans). Nous avons rencontré sur place la semaine passée M. Kazemi, inspecteur des forêts, et M. Crisinel, garde forestier, tous deux nous ont semblé particulièrement sensibilisés à la protection du milieu et à la prise en compte de ses spécificités.

Les préoccupations pour la Valleyre des associations que nous représentons sont les suivantes :

- **Cordon boisé du ruisseau de Valleyre.** Nous serons particulièrement attentifs aux premières coupes prévues sur la rive est du ruisseau de la Valleyre (anciennes parcelles du SAF et parcelles de dépendance de la commune). Sur cette rive, la DGE a autorisé l'abattage de 23 tiges seulement selon le document transmis aux avocats qui défendent les intérêts des bordiers dont les parcelles sont sises sur l'autre rive (vis-à-vis, bruit etc.). Les nouveaux

marquages peu conventionnels (points d'exclamation) apparus récemment n'ont en effet pas manqué d'attirer notre attention, d'autant que la voie de circulation des véhicules actuellement prévue dans le PQ se situe parfois à l'intérieur de la zone des 10m.

Nous ne pouvons que **réitérer les demandes de l'ancien SAT qui visait à consolider la zone boisée ceinturant le ruisseau** : 60 à 100 arbres risquant d'être abattus rien que sur une rive ne vont clairement pas dans la bonne direction. Nous agirons immédiatement cas échéant par voie juridique, en cas d'excès de zèle des services forestiers.

- **Pied de colline en bordure est.** M. Kazemi nous a fait part de ses difficultés à mettre sur pied un programme d'abattage coïncidant avec vos demandes dans la partie basse de la colline. C'est précisément là que se trouve l'essentiel des grands arbres marqués (environ 300). Cela ne nous surprend pas trop puisque, selon nos informations, les propriétaires du SAF ont délaissé pendant de nombreuses années ce pan de colline rendu, de fait, à sa nature sauvage. Soyez-en assurés, les habitants du Mont n'accepteront pas de payer pour le laxisme des entretiens de parcelles du SAF. **Le déblayage en règle que vous appelez sans doute de vos vœux ne pourra pas avoir lieu sur cette colline**, simplement car son impact sur l'écosystème en place serait dramatique.
- **Cordon boisé central.** Contrairement aux préconisations de la commission d'urbanisme de l'époque, la Municipalité avait préféré en 2003 proposer un PQ dans lequel le cordon central sera rasé en le compensant (très partiellement). Nous prenons note de la volonté de l'actuelle Municipalité de compenser les boisés actuels « à la mesure des enjeux actuels » (courrier du 10.11.2021), ce que nous interprétons donc, comme l'exigerait la DGE aujourd'hui, comme une volonté de compensation intégrale des boisés existants. Notre fibre environnementale nous pousse néanmoins à préférer la préservation à la compensation (dont les fruits ne sont observés que des décennies plus tard). **Nous en appelons donc à nouveau à la conservation de tout ou partie du cordon central.**

Bien conscients que nos aspirations peuvent heurter les intérêts des propriétaires du SAF (tout comme la réciproque), nous aimerions nous entretenir de ces préoccupations avec le comité directeur du SAF, idéalement en présence de l'ensemble des acteurs de ce dossier, soit les représentants de la commune et les nouveaux propriétaires (dont M. Bernard Nicod en copie - nous ne disposons en effet pas du nom du 3^{ème} acquéreur mais vous demandons de lui transmettre notre proposition).

Veillez recevoir Monsieur Belet, Messieurs les membres du comité du SAF, membres du SAF, nos plus respectueuses salutations.

Pour le collectif « forêt de la Valleyre »
Stéphane Simon

Pour l'Association MontAvenir
Daniel Siréjols

Copie à :

- Association En Martines
- Groupe Le Mont Citoyen
- M. Alain Chanson - ProNatura Vaud
- Fondation Franz Weber
- M. Jean Rosset - DGE-Forêt
- M. Yves Kazemi – DGE-Forêt
- Mme Muller-Achtari, Syndique
- M. Olivier Descloux, Municipal
- M. Boris Clivaz GefiSwiss SA
- M. Valentin Pisa GefiSwiss SA
- M. Bernard Nicod, Bernard Nicod SA
- Avocats du collectif et de l'association

